Image not found or type unknown

Pb retrocession des parties communes

Par **TNT41**, le **12/11/2009** à **04:10**

Bonjour

En attente de retrocession à l'ASL des proriétaires des parties communes, je me pose plusieurs questions ; à ce jour le proriétaire des parties communes fait le mort (malgré relance et engagament de sa part de rétrocéder à ASL)
L'association n'est pas enregistré en préfecture et au JO ; est ce une obligation ?
Peut on contraidre le propriétaire a rétrocéder ? j'ai un papier, tamponné du notaire où il s'engage à le faire. A ce jour, il n'a entrepris aucune action de nettoyage des espaces verts, n'a pas levé les reserves du chantier et fait le mort depuis oct. 2008.
L'association peut elle récupérer malgré tout les parties communes.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés